

plis du côté des artisans agréés de l'île.

1 600 logements supplémentaires isolés en 2019

De récentes statistiques ont mis en exergue que près de 40% des ménages insulaires sont éligibles à une prime à 25 euros du m² destinée à l'isolation des combles, et donc à des travaux gratuits.

Depuis une dizaine d'années, des aides ont été allouées afin de permettre un meilleur confort aux foyers, mais c'est vraiment "entre 2017 et 2018, avec le lancement de nouvelles offres à destination des ménages les plus modestes et une augmentation sensible des primes, que ce nouveau marché a explosé", assure François Bianchi-



Grâce aux dispositifs d'aides, 140 000 m² d'isolation de combles ont été réalisés en 2019 dans l'île.

/ DOCUMENT CORSE-MATIN

ni, du service territoires et développement durable chez EDF Corse.

Dans ses bureaux, on ne parle pas d'isolation à 1 euro mais du dispositif Agir+. L'intitulé et le cadre changent, mais pas l'engagement financier.

Il s'agit d'un programme en faveur de la maîtrise de la demande de l'énergie (MDE) financé par l'État et piloté par le comité MDE de Corse composé de l'État, de la Collectivité de Corse, de l'Ademe et d'EDF. "Ce dispositif fait suite à la publication du cadre de

compensation des petites actions visant la maîtrise de la demande portant sur les consommations d'électricité en Corse. Les actions de communication sont menées depuis de nombreuses années, mais la marque Agir+ a maintenant acquis une certaine notoriété", rappelle François Bianchini en détaillant les grandes lignes de ce marché en pleine expansion qui met tout le monde d'accord.

Entreprises agréées, usagers comme EDF en sortent gagnants. Ainsi, depuis le début de l'année, 130 000 m² de

combles ont été isolés. Un chiffre qui devrait friser les 140 000 m² d'ici la fin du mois. Soit près de 40 000 m² de plus isolés en un an.

En considérant que la surface moyenne d'une habitation est de 80 m², cela représente 1 600 logements supplémentaires isolés en Corse en 2019. "Et 96 000 m² l'ont été avec la prime, bonifiée sous conditions de ressources."

25 euros le m² ou la garantie de travaux gratuits

Les usagers peuvent ainsi être aidés à différentes hauteurs selon leur revenu fiscal et la composition de leur foyer. Les plafonds de référence restent fixés par l'Agence nationale de l'habitat et révisés tous les ans.

Trois niveaux de prix pour l'isolation des combles sont ainsi proposés. De façon croissante, on retrouve la prime standard fixée à 14 euros. Dans une commune classée montagneuse par EDF, la prime va grimper à 20 euros du m², que le logement soit principal, secondaire ou locatif. Puis, pour les personnes en dessous des plafonds de ressources, la prime maximale à décrocher est de 25 euros le m², en résidence principale, et ce, quelle que soit la zone.

Pour le bénéficiaire, il n'y a pas d'avance de frais à régler.

Le client contacté en effet directement l'entreprise partenaire. Une fois les travaux réalisés, le montant de la prime est déduit de la facture finale, et c'est EDF qui rembourse l'entreprise. La force du dispositif, c'est que le client n'a pas à remplir le dossier. C'est l'entreprise qui gère.

Un marché florissant

Une démarche administrative à laquelle Sabine Monteferrario, directrice financière d'Isol-tech, est aujourd'hui rodée. Basée à Biguglia, l'entreprise a mené près de 30 chantiers en 2019.

Une activité nouvelle car, en 2018, elle n'en avait réalisé aucun. Aujourd'hui, cela représente près de 20% de son chiffre d'affaires. La marge de progression est encore importante, "car le marché est à peine en train de se structurer", comme l'explique Sabine Monteferrario.

Pour autant, l'entreprise a fait le choix de ne pas se consacrer exclusivement à ce type de travaux. "Notre spécialité est l'isolation des murs. Pour les entreprises qui ne font que les combles, le risque, c'est qu'un jour, ces aides s'arrêtent."

L'entreprise Corsiso est l'une des 130 entreprises partenaires d'EDF sur la Corse. En 2018, elle a isolé 10 000 m² de combles. Une surface sensiblement la même cette an-

Un risque connu des services d'EDF comme de la répression des fraudes. Raison pour laquelle pour devenir partenaire Agir+, il faut remplir plusieurs critères.

Le premier, pour l'entreprise, est d'avoir son siège social en Corse et qu'elle soit labellisée RGE (reconnu garant de l'environnement). Elle doit aussi justifier d'un an d'activité dans le domaine de l'isolation et présenter des chantiers témoins.

Face aux besoins du marché, la vigilance a été accrue. Il est généralement demandé de fournir la taxe d'habitation de la maison éligible aux travaux. Des démarches administratives souvent fastidieuses pour les entreprises en charge d'élaborer le dossier, mais qui passent inaperçues pour l'usager.

Un appel téléphonique, un devis et une matinée de travail ont suffi pour que Sandra Biaggi présente un changement dans sa maison. "Cela m'a même surpris", avoue cette mère de famille installée à Borgo qui, depuis, allume moins son chauffage.

Si elle est consciente qu'elle consomme moins, elle attend à présent sa prochaine facture électrique pour vérifier sa consommation entre l'hiver 2018 et 2019. Entre le moment où ses combles laissaient passer les courants d'air et depuis qu'ils ont été isolés.

Pour un euro posé sur la table, les économies d'énergie réalisées peuvent ainsi varier entre 250 et 500 euros par an. Mais de nombreux bénéficiaires l'ignorent encore.

JULIE QUILICI-ORLANDI

Simulation en quelques clics...

En quelques clics, les abonnés ont la possibilité de simuler le montant de leur prime à l'économie d'énergie, directement sur le site Corse.EDF.fr, rubrique particulier.

Première étape : il faut rentrer la localité et préciser s'il s'agit d'une résidence principale ou secondaire. Le ménage doit mentionner s'il a bénéficié du cheque énergie en 2018 ou 2019. Le nombre de personnes du foyer doit aussi être indiqué comme le revenu fiscal de référence, selon trois intervalles proposés.

Deuxième étape : préciser la nature des travaux (isolation, chauffage performant, eau chaude renouvelable). Autre option : noter si le projet n'est pas encore précisé. Il est aussi demandé si l'intervention porte sur les fenêtres, les murs, le plancher ou encore le toit ou la terrasse en calculant les m² concernés.

Au terme de cette page, le montant de la

prime énergie apparaît et stipule la prise en compte de l'aide en pourcentage par rapport au projet pré-renseigné. Le foyer sait alors s'il a un reste à payer. Dernière étape : sélectionner les entreprises listées conformes et demander des devis en ligne.

Après simulation, pour un ménage résidant à Bastia intéressé par l'isolation de combles d'une maison principale de 100 m² habitée par quatre personnes, avec la technique standard, le montant sera de 1 400 euros soit 94% du montant global des travaux pour un revenu fiscal de référence supérieur à 38 958 euros. Pour un couple résidant à Bastia dont les revenus sont inférieurs à 21 630 euros occupant une maison de 80 m², la prime pourra être de 2 000 euros et ainsi obtenir un financement qui atteint 100%.

J. Q.-O.